

Aide-mémoire - Demande de révision

Assurance-emploi

Préparation (Avant)

Remplir le formulaire de demande de révision.

Avoir une copie de la décision contestée.

Avoir une pièce d'identité valide si vous vous présentez en personne.

Rassembler tous les autres documents et preuves pour appuyer votre demande.

Demander une copie de votre dossier de l'assurance-emploi auprès d'Info-Source

Envoyer le formulaire de demande de révision dans le délai de 30 jours ainsi que vos autres documents.

Révision (Pendant)

Rester rejoignable, surveiller votre courrier, vos appels téléphoniques et Mon Dossier en ligne

Être bien préparéE pour la rencontre téléphonique : arguments, preuves, calme, etc.

Conserver tous les nouveaux documents avec votre dossier

Décision (Après)

Lire attentivement la décision reçue.

Conserver tous vos documents.

Demander un appel au Tribunal de la sécurité sociale si vous n'êtes pas d'accord avec la décision dans un délai de 30 jours